

Crédit agricole—Loi

Alors, je sou mets encore à l'attention des autorités ce cas bien particulier, afin de convaincre ceux qui sont dans l'agriculture, dans la production, qu'il y a encore de l'espoir que les provinces fassent leur part et que le gouvernement fédéral fasse la sienne. Je pense que de cette façon on pourra espérer la survie de cette importante industrie au Canada, soit celle de l'agriculture.

Madame le président, je dis également aux jeunes que, tout en comptant sur l'assistance des gouvernements, l'on doit toujours faire sa part. D'abord, il faut être convaincu que la formule du travail demeure et demeurera toujours comme étant un facteur important de succès. Je comprends que les journées sont très longues sur les fermes. Je comprends que les vacances sont aussi très rares. Il sera très difficile de changer cet état de choses, parce qu'on ne peut pas facilement confier la garde de son troupeau à n'importe qui, à des personnes sans expérience. Alors, il sera de plus en plus difficile de trouver des personnes d'expérience, parce que nos jeunes, voyant les difficultés que traversent les aînés, ceux qui ont vécu pendant des années dans ce domaine-là, hésitent à s'y engager.

Nous avons été à même de constater, tout au moins les membres du comité, combien la comptabilité dans ce domaine est difficile et importante. Lorsque l'on comparait les données et les coûts de production avec ce que recevaient les producteurs à ce moment-là, il n'était pas étonnant pour nous de constater que de nombreux producteurs subissaient des pertes très considérables et qu'il y avait des possibilités qu'à force de s'endetter et de ne pas être capables de joindre les deux bouts certains producteurs abandonneraient tout simplement la production.

● (1730)

Cela serait pénible pour les consommateurs, parce que s'il est vrai que certains économistes ont toujours soutenu que les prix étaient déterminés par l'offre et la demande, si à un moment donné l'offre ne correspond pas à la demande, la demande étant plus grande, les prix vont monter, mais cela ne donnera pas plus de production, et les gens seront appelés à payer davantage.

Nous vivons dans une société qui est assez bien organisée à plusieurs points de vue. Le seul défaut de notre organisation économique c'est la mise en marché. Nous avons adopté il y a quelques années un projet de loi qui a fait couler beaucoup d'encre au Canada: le bill C-176. Pour ma part, je fondais beaucoup d'espoir sur cette loi, qui, pensais-je, permettrait aux producteurs de s'organiser pour la mise en marché.

Évidemment, une expérience a été vécue qui n'a pas donné les résultats que l'on en espérait, et cela semble vouloir décourager les autres producteurs dans les autres secteurs de l'industrie agricole. Mais je voudrais aussi dire qu'il ne faut pas abandonner la partie. Il faut continuer de se battre. S'il y a des modifications à apporter à cette loi, comme j'en suis convaincu, il faudra y apporter des modifications. Il faut faire les instances nécessaires en temps opportun au gouvernement afin que celui-ci prenne ses responsabilités, surtout dans le domaine des importations et des exportations.

Nous avons été témoins que dans le domaine des œufs le principal problème que les producteurs ont vécu c'étaient les importations massives. C'est ce qui a occasionné la destruction d'œufs dont la presse a fait mention, et qui a également contribué à faire instituer l'enquête que nous avons connue et qui, je l'espère, donnera des résultats si l'on met en œuvre les recommandations qui ont été faites.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Madame le président, je voudrais en terminant dire que j'appuie de tout cœur cette motion et je prie le ministre de l'Agriculture de demander à ses conseillers, à ceux qui sont chargés de la préparation des lois et des amendements, de se pencher très sérieusement sur cette motion, qui n'est que d'une dizaine de lignes, mais qui est d'une profondeur qui touche réellement au véritable problème, parce qu'elle touche au taux d'intérêt.

On demande que les taux d'intérêt pour les jeunes agriculteurs soient abaissés le plus possible parce que c'est vrai dans le domaine agricole comme dans les autres domaines, les hauts taux d'intérêt sont un cancer pour notre pays dans n'importe quelle industrie. Comment peut-on espérer que les gens soient capables de s'engager pour des années à venir, avec des taux d'intérêt de 8, 10, 12 et 14 p. 100, surtout lorsqu'ils sont obligés d'emprunter du secteur privé pour l'organisation, et l'achat de la machinerie agricole, alors que le plafond fixé par la loi ne leur permet pas d'aller plus loin?

Madame le président, je voudrais demander de toutes mes énergies au ministre de l'Agriculture et à ses collègues de faire en sorte que cette loi soit modifiée le plus rapidement possible, afin que nos jeunes qui ont encore du cœur au ventre et veulent se diriger vers l'agriculture puissent le faire avec des chances de succès.

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le président, il me fait énormément plaisir cet après-midi de prendre la parole sur cette motion.

Je voudrais peut-être rappeler à l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) que lors de son intervention il a mentionné plusieurs points. Et l'on sait avec quel souci le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'occupe de cette industrie en général. Je pense que ce que le député de Bellechasse vient de dire est concrétisé par ce qu'a fait le ministre de l'Agriculture au Canada, et c'est là qu'on voit avec quel souci le gouvernement du Canada prend en considération tous les problèmes de l'agriculture du pays.

Cet après midi nous avons devant nous une motion qui demande au gouvernement de:

... étudier l'opportunité d'apporter des modifications à la Loi sur le crédit agricole afin d'encourager les jeunes cultivateurs à s'adonner à l'industrie agricole à continuer à travailler dans ce secteur et, à cette fin, envisager d'accorder des stimulants financiers tels que des prêts remboursables en partie, lorsque les jeunes cultivateurs satisfont aux normes de rendement établies, un taux maximal d'intérêt de 5 p. 100, des paiements d'intérêt échelonnés sur une période initiale et des prêts à montants indéterminés permettant des emprunts supplémentaires sans autres frais de refinancement.

Madame le président, j'aimerais fournir à mes deux préopinants certaines informations pour leur dire avec quel souci le ministre de l'Agriculture voit les problèmes, et signaler tout ce qu'il a pu apporter aux prêts agricoles. Peut-être qu'à la lumière de certaines informations ces gens pourront voir qu'il y a eu énormément d'améliorations dans le domaine des prêts agricoles.

Depuis quelque temps, les milieux agricoles et d'autres secteurs de la société ont exprimé beaucoup d'inquiétude concernant les obstacles que doivent surmonter les jeunes gens qui désirent s'établir en agriculture. Le ministre a très souvent exprimé son grand désir d'améliorer aux jeunes agriculteurs l'accès au crédit, et a souvent demandé qu'on fasse des suggestions concernant la meilleure façon d'y parvenir.

Il a reçu un grand nombre de suggestions des agriculteurs, des organismes agricoles, des députés de la Société du crédit agricole, qui ont tous une connaissance de pre-